



28 septembre 2020

(20-6569)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2003 SUR LES DESSINS  
ET MODÈLES ENREGISTRÉS

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>ROYAUME-UNI</b>
--	--------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement de 2003 sur les dessins et modèles enregistrés
<b>Objet</b>	Dessins et modèles industriels
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5732_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5732_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/GBR/11</a> , <a href="#">IP/N/1/GBR/D/6</a> ; <a href="#">IP/N/1/GBR/D/1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b> <p>Le règlement met en application l'article 11 de la Directive 98/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 1998 sur la protection juridique des dessins ou modèles dans la mesure où cet article renvoie ou s'applique à l'enregistrement ou à une demande d'enregistrement d'un dessin ou d'un modèle communautaire. Le règlement modifie la Loi de 1949 sur les dessins et modèles enregistrés en y incluant d'autres motifs pour lesquels le responsable du registre des dessins et modèles peut refuser une demande ou pour lesquels un tiers peut en demander la nullité. Le règlement énonce également des dispositions transitoires concernant les demandes en instance, les enregistrements transitoires et les enregistrements qui en résultent.</p>	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	1 <sup>er</sup> avril 2003; <a href="http://www.legislation.gov.uk/uksi/2003/550/contents/made">http://www.legislation.gov.uk/uksi/2003/550/contents/made</a>

<b>Autre date</b>	
-------------------	--

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	19 août 2020
<b>Autres renseignements</b>	<a href="http://www.legislation.gov.uk/uksi/2003/550/contents/made">http://www.legislation.gov.uk/uksi/2003/550/contents/made</a> – Modifie/remplace: Loi de 1949 sur les dessins et modèles enregistrés
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni  Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni  <a href="mailto:information@ipo.gov.uk">information@ipo.gov.uk</a>  0300 300 2000  Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.